

LE BELIER
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 6 631 956,08 euros
Siège social : 33240 VERAC
RCS Libourne 393 629 779

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MAI 2007

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 2- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- 3- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Directeur Général

Philippe GALLAND

Nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Membres du conseil d'administration

	François COTTIGNIES
	Nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
	LE BELIER PARTICIPATIONS représentée par Denis GALLAND
	Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
	Cécile GALLAND
	Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
	Noèle GALLAND
	Nommée le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
	Frédéric GUINOT
	Nommé le 30 avril 2003, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.
	Paul COUSTY
	Cooptation le 22 décembre 2004 ratifiée le 27 mai 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Philippe DIZIER (Directeur Général Délégué)

Nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2006

NOM	FONCTIONS	SOCIETES
Philippe GALLAND	Président du Conseil d'administration	Fonderies et Ateliers du Bélier
	Président Directeur Général	LE BELIER
	Président Président Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil d'Administration Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil de Surveillance Gérant Gérant Gérant Gérant	LE BELIER COMMERCIALISATION SAS LE BELIER PARTICIPATIONS SAS Le Bélier Hongrie LBQ Foundry SA de CV BQ MACHINING SA de CV Le Bélier Dalian BV Hungary Machining BMP Manfredonia SpA Le Bélier Kikinda d.o.o LBO SARL SCI Du Plantier de la Reine Machinassou SARL Société Civile de Choisy le Roi
François COTTIGNIES	Administrateur	Prado Finance
Noèle GALLAND	Gérante Gérante Gérante	GFA Château de Brague Paris-Bordeaux Sarl SCEA Château de Brague
Cécile GALLAND	Gérante	SCEA Château de Brague
Paul COUSTY	NEANT	NEANT
Frédéric GUINOT	Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Directeur Administrateur Administrateur Administrateur	Luitpoldhütte AG (Allemagne) FMGC SA (France) Farinia BV (Hollande) Format SA (France) Farinia GEIE (France) Approfond GEIE (France)
Philippe DIZIER	Directeur Général Délégué Administrateur Directeur Général	LE BELIER (France) Fonderies et Ateliers du Bélier

Composition du Conseil

La société est administrée par un conseil d'administration dont les membres ont été nommés par l'assemblée générale mixte du 30 avril 2003 et celles des 27 mai 2005 et 24 mai 2006.

La durée d'un mandat d'administrateur est de six années renouvelable.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de sept membres dont un indépendant.

Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont les suivants :

- expérience d'autres mandats d'administrateurs ;
- connaissance du secteur de la Fonderie ou sous-traitance industrielle ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, ni avoir un lien familial proche avec un administrateur.

Ainsi un seul administrateur peut être qualifié d'indépendant. Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Actions détenues par les mandataires

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

Administrateur indépendant

Monsieur Frédéric GUINOT détient des fonctions de Président du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance, et Vice-président du Conseil de surveillance dans des sociétés dont les activités relèvent du secteur de la « fonderie fonte » et qui n'ont pas de lien capitalistique avec le Groupe LE BELIER.

Dispositions relatives à la Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Philippe GALLAND également Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe DIZIER ayant été désigné le 14 février 2006 en qualité de Directeur Général Délégué.

Compétences du Conseil d'administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- Les orientations stratégiques du Groupe ;
- Les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- La politique de rémunération des collaborateurs du Groupe.

Gouvernement d'entreprise, Comités, Règlement Intérieur

Le conseil d'administration n'a pas formalisé de règlement intérieur, et n'a pas créé en son sein de comités spécifiques.

Comité opérationnel

Il existe un comité opérationnel créé le 12 mai 2003, composé du Président du conseil d'administration directeur général, du directeur général délégué, ainsi que des directeurs opérationnels du groupe.

Ce comité opérationnel, qui s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice, a un rôle d'information, de cohésion et de prise de décision collégiale sur les actions à court terme.

Rémunération des mandataires et jetons de présence

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du document de référence.

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de la présence effective aux séances.

Au titre de l'exercice 2005, il a été décidé l'attribution de jetons de présence, pour un montant de 40.000 euros, attribués pour moitié (20 000 €) à Monsieur Frédéric GUINOT, l'autre moitié (20 000 €) à Monsieur Paul COUSTY.

Fréquence des réunions

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois sur les sujets suivants :

- direction générale (2 réunions)
- conventions réglementées (2 réunions)
- avals, cautions et garanties (1 réunion)
- examen des comptes sociaux et consolidés (1 réunion)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (1 réunion)
- questions diverses (2 réunions)

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins trois jours avant la réunion.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et démarches engagées

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne efficace tant au sein de la holding LE BELIER que de chacune des filiales opérationnelle, a décidé de mettre en œuvre une démarche progressive fondée sur les principes suivants :

- Identification et hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le groupe.
- Etablissement d'une cartographie des risques auxquels le Groupe est exposé.
- Identification des outils existants afin de limiter les probabilités d'occurrence des risques majeurs et leurs conséquences opérationnelles ou financières.
- Fixation d'un plan d'action pour les exercices futurs en vue de pallier les insuffisances ou d'améliorer les procédures en particulier en les formalisant mieux et en les évaluant.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commerce ;
- intégrité et éthique ;

- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.
- Mise en place d'une mission de renforcement du contrôle interne avec le support d'un cabinet d'audit spécialisé. Celle-ci vise dans un premier temps à recenser les pratiques, dans un deuxième temps à définir un référentiel standard de contrôle interne LE BELIER, et dans un troisième temps un plan de renforcement et de déploiement du contrôle interne.

2.2 Organisation de contrôle

2.2.1 Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau du groupe

Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :

- Président Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
- Directeur Général Délégué : ses actions sont coordonnées avec celles du Directeur Général.
- Directeur Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
- Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la DAF sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au directeur financier groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.
- Il n'existe pas, à ce jour, eu égard à la taille du groupe, de service d'audit interne. La fonction est assurée par les contrôleurs financiers et les RAF tant au plan de l'application des procédures mises en œuvre que du contrôle de la fiabilité des informations financières et de gestion. La mission sur le contrôle interne évoquée plus haut permettra d'intensifier celui-ci dans l'ensemble de l'organisation.

Procédures de contrôle interne en place

La certification ISO/TS 16949 des principales filiales contribue au contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Parallèlement, la direction financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale, et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des compte-rendu de visite & recommandations sont systématiquement diffusés

2.2.2 Présentation des points spécifiques à l'information financière et comptable

Référentiels de contrôle :

- Le Manuel des Procédures Administratives et Financières. Celui-ci fait l'objet d'une refonte complète, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues

récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus & d'outils d'arrêté et de consolidation. Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier.
 - procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement de haut encadrement, octroi de prêt au personnel, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...).
 - Un plan comptable « LE BELIER ».
- Les manuels de procédure ISO.
- Les définitions de fonction de Responsable Administratif et Financier.

Instances & processus de contrôle :

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe »),
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels,
- Le tableau de bord mensuel de la performance industrielle (« BOS »),
- Un outil logiciel unique et dédié à la gestion de l'ensemble de l'information financière et de suivi de la performance est en cours de mise en place.

Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration du Groupe, les sociétés filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels (dit « reporting industriel », « BOS ») accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat est des éléments bilantiels y sont adjoints depuis mi 2006. Ce rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget.

Un ordre du jour et un compte-rendu sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Financier, au Directeur Général Délégué et au Président Directeur Général.

Procédures spécifiques de contrôle du reporting et de l'information

- Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :
- Les business reviews mensuelles, s'appuyant sur les documents précités
 - les contrôles financiers de l'ensemble des informations comptables et financières par les missions assurées par les contrôleurs financiers ou par la Direction Administrative et Financière Groupe,
 - les revues limitées des comptes semestriels et l'audit complet des comptes annuels par les commissaires aux comptes.

- Détail des contrôles internes :
 - Les contrôleurs financiers et RAFs, sur la base des rapports mensuels d'activités (reporting) et des budgets annuels, constatent les éventuels écarts avec les chiffres de l'année passée et le budget. Ils expliquent et commentent résultats et plans d'actions (Volumes, CA, Principaux éléments de coûts, stocks, Main d'œuvre, investissement, BFR et Cash) dans une note de commentaires présentée en début du rapport mensuel d'activité.
 - Un rapport de gestion plus complet en phase de situation semestrielle et annuelle.

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

ENTREPRISES (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)		PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) France	39362977900017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) France	59615014400019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA – Italie	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BVM	SZOLNOK – HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO – Mexique	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO – Mexique	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
Le Bélier Commercialisation	LBC	PLANTIER DE LA REINE VERAC (33) France	48776216300011	100%	100%
LBO – (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) France	40307761300012	100%	100%
SCI du Plantier de la Reine (Location immobilière)	SCI	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) France	41173559000019	100%	100%

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe GALLAND, notre Directeur Général.

Fait à Vérac.
Le 9 mars 2007

Le Président du Conseil d'administration